|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/2022/24 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale7 décembre 2021FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Quatre-vingt-quatrième session**

Genève, 22-25 février 2022

Point 9 n) de l’ordre du jour provisoire

**Questions stratégiques de nature horizontale**
**et transversale ou d’ordre réglementaire :**

**Envoyé spécial du Secrétaire général pour la sécurité routière**

 Activités de l’Envoyé spécial du Secrétaire général
de l’Organisation des Nations Unies
pour la sécurité routière

 Note du secrétariat de l’Envoyé spécial

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| Conscient de la nécessité de prendre d’urgence des mesures pour relever l’un des défis les plus pressants de notre époque en matière de développement durable, le Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies a nommé, le 29 avril 2015, M. Jean Todt Envoyé spécial pour la sécurité routière. |
| À l’aube de la deuxième Décennie d’action pour la sécurité routière (2021-2030), les accidents de la route causent encore, selon les estimations, 1,35 million de décès et plus de 50 millions de blessés graves chaque année à l’échelle mondiale. Malgré les meilleures pratiques mises au point pendant la première Décennie d’action (2011-2020) et les progrès réalisés en matière de sécurité routière dans certains pays d’Europe, le nombre annuel de morts sur les routes dans le monde n’a malheureusement pas diminué. Les décès dus à des accidents de la route se produisent à 90 % dans des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire et touchent à plus de 55 % des usagers vulnérables de la route (piétons, cyclistes, motocyclistes). |
| C’est dans ce contexte que l’Assemblée générale, en août 2020 (résolution 74/299), a recommandé de prolonger de dix ans la fonction de l’Envoyé spécial du Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies pour la sécurité routière, pour couvrir la période de la deuxième Décennie d’action. Cette deuxième Décennie a commencé très différemment de la précédente. La pandémie de COVID-19 a eu des conséquences sans précédent au niveau mondial sur les transports et la mobilité des personnes, qui ont été bouleversés. L’Envoyé spécial, les parties prenantes et les États doivent prendre d’urgence des mesures stratégiques, adaptées à l’évolution du monde, en vue d’atteindre d’ici 2030 les cibles révisées des objectifs de développement durable liées à la sécurité routière. |
| Le présent rapport de l’Envoyé spécial couvre les activités menées entre février et décembre 2021 en vue d’atteindre les quatre grands objectifs de son mandat. |
| Le Comité est invité à **prendre note** de ce rapport et à **se déclarer favorable** à ce que l’Envoyé spécial poursuive ses importants travaux et maintienne la dynamique qu’il a insufflée en faveur de l’amélioration de la sécurité routière. |
|  |

 I. Contexte

1. Les graves incidences que les accidents de la route ont sur le bien-être et la santé de tous et les énormes conséquences économiques qu’ils entraînent pour les collectivités, en particulier dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, ont incité le Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies à nommer, le 29 avril 2015, M. Jean Todt Envoyé spécial pour la sécurité routière, le secrétariat de ses activités étant assuré par la Commission économique pour l’Europe (CEE). Le mandat de l’Envoyé spécial a été prorogé par le Secrétaire général actuel, Antonio Guterres, peu après sa prise de fonctions.

2. La situation préoccupante de la sécurité routière ayant un impact sur le programme de développement, des cibles se rapportant expressément à la sécurité routière ont été intégrées aux objectifs de développement durable en septembre 2015. La cible 3.6 consiste à diminuer de moitié à l’échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route, et la cible 11.2, à assurer l’accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, d’ici à 2030.

3. En août 2020, les États Membres se sont à nouveau engagés à prendre d’urgence des mesures en faveur de la sécurité routière en adoptant la dernière résolution de l’Assemblée générale sur l’amélioration de la sécurité routière mondiale (résolution 74/299). Dans cette résolution, l’Assemblée générale proclame la deuxième Décennie d’action pour la sécurité routière, avec pour nouvel objectif de réduire de moitié le nombre de morts et de blessés sur les routes d’ici à 2030. Elle invite notamment les États Membres à soutenir davantage le Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière, demande au Secrétaire général d’envisager de maintenir la fonction d’Envoyé spécial pour la sécurité routière jusqu’en 2030 et réaffirme l’importance du rôle que jouent les instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité routière. Elle demande également à l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) et aux commissions régionales de l’ONU de collaborer avec les parties prenantes à l’élaboration d’un plan pour la deuxième Décennie d’action. Plus important encore, l’Assemblée générale invite les États Membres à investir dans la sécurité routière à tous les niveaux, notamment en réservant des enveloppes budgétaires suffisantes à l’amélioration des institutions et des infrastructures qui s’y rapportent.

4. En juillet 2021, les États Membres ont adopté une résolution sur la portée, les modalités, le format et l’organisation de la réunion de haut niveau sur l’amélioration de la sécurité routière dans le monde (résolution 75/308). L’objectif sera de combler les lacunes et de relever les défis, de mobiliser les dirigeants politiques, de promouvoir la collaboration multisectorielle et multipartite et d’évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à la sécurité routière. Une réunion préparatoire de haut niveau, organisée par le Président de l’Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2021, sera consacrée au financement national et international en matière de sécurité routière. Les représentants de haut niveau des pays sont vivement encouragés à y participer.

5. À ce jour, l’Envoyé spécial s’est rendu dans 92 États Membres, où il s’est entretenu avec 27 chefs d’État et 215 ministres.

6. Le présent rapport de l’Envoyé spécial couvre les activités réalisées depuis son précédent rapport (ECE/TRANS/2021/18) en vue d’atteindre les quatre grands objectifs de son mandat (voir annexe).

 II. Résumé des activités menées par l’Envoyé spécial
et réalisations marquantes

 A. Promotion d’un partenariat mondial à l’appui de la mise
au point et de la réalisation de stratégies et d’activités
destinées à améliorer la sécurité routière

7. Cet objectif a été l’une des priorités de l’Envoyé spécial, qui s’est attaché à l’atteindre, concrètement, en tenant plus de 250 réunions et consultations et en prenant part à diverses initiatives de sensibilisation, dont celles qui sont exposées ci-après.

 1. Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière

8. L’Envoyé spécial a continué d’apporter son appui aux efforts de collecte de fonds, a informé le Bureau du Secrétaire général des progrès de ses activités et s’est acquitté de ses fonctions de membre du Conseil consultatif du Fonds. Il a accru la visibilité du Fonds lors de manifestations organisées dans le cadre des réunions du réseau des Amis de la sécurité routière et pendant ses missions dans les pays. Grâce aux activités de promotion menées directement par l’Envoyé spécial, de nouveaux donateurs ont rejoint le Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière, avec notamment une annonce de contribution volontaire d’un État Membre et une contribution versée par une fondation. En outre, la Hongrie a confirmé, à la suite de la mission effectuée par l’Envoyé spécial dans le pays en 2021, qu’elle continuerait de verser des contributions au Fonds et qu’elle organiserait en février 2022 un gala visant à lever des fonds.

9. En octobre 2021, l’Envoyé spécial a fait une déclaration liminaire à la cinquième session du Conseil consultatif, au cours de laquelle il s’est félicité des efforts de levée de fonds en faveur du Fonds prévus au niveau des pays, des entreprises et des particuliers, et a donné des conseils sur les priorités en matière de collecte de fonds. L’Envoyé spécial a également organisé des réunions mensuelles de suivi avec le Président du Conseil consultatif, au cours desquelles ils ont échangé des informations actualisées et discuté de la voie à suivre, en particulier en matière de levée de fonds. Il a aussi contribué à la campagne #moments2live4 du Fonds.

 2. Développement du réseau des Amis de la sécurité routière
à Genève et à New York

10. La délégation de l’Union européenne à Genève et la délégation italienne à New York ont lancé, en mars et juin 2019 respectivement, un réseau informel des Amis de la sécurité routière. Il a pour objectif de susciter une mobilisation accrue du corps diplomatique et des organisations concernées dans ces deux villes, au moyen d’activités de sensibilisation et de collecte de fonds et d’un renforcement de la coopération pour le développement en faveur de la sécurité routière.

11. En octobre 2021, aux côtés de Lotte Knudsen, Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire de la délégation de l’Union européenne à Genève, et de Georges-Rémi Namekong, Ministre conseiller, Chargé d’affaires par intérim de la délégation de l’Union africaine à Genève, l’Envoyé spécial a organisé la manifestation de l’antenne genevoise du réseau des Amis de la sécurité routière sur le thème de la sécurité des deux-roues en Afrique grâce à des casques sûrs et abordables. Cette manifestation a permis aux membres du réseau de s’employer à renforcer l’action qu’ils mèneraient au cours de la nouvelle Décennie d’action (2021-2030). La manifestation a réuni plus de 40 participants issus de 26 États membres et six organisations ou départements, parmi lesquels des ambassadeurs et des responsables de l’ONU et de différentes parties prenantes.

12. La contribution que les membres du corps diplomatique sont invités à apporter se résume à : a) promouvoir l’appel à propositions du Fonds auprès de leurs capitales et des organismes nationaux, en particulier en les encourageant à soumettre des idées de projets conformément aux directives fournies ; b) appuyer les résolutions de l’Assemblée générale sur l’amélioration de la sécurité routière et lancer des appels à l’action dans les capitales ; c) prendre l’initiative de travailler avec leurs capitales et de collaborer avec leurs collègues et les acteurs internationaux et nationaux sur la question de la sécurité routière, et relier les actions internationales et les initiatives nationales, notamment en ce qui concerne l’adhésion aux instruments juridiques des Nations Unies et leur application ; d) promouvoir une plus forte mobilisation de fonds en faveur de la sécurité routière, à la fois pour soutenir le Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière et pour que la sécurité routière fasse davantage partie des priorités dans les dépenses consacrées à la coopération pour le développement.

 3. Cinquième réunion du partenariat des Nations Unies pour la sécurité routière

13. Dans le droit fil des quatre précédentes réunions qu’il avait organisées à l’échelle des Nations Unies, dans un esprit d’ouverture à une plus grande coordination stratégique de l’action menée par le système des Nations Unies dans le domaine de la sécurité routière, l’Envoyé spécial a convoqué la cinquième réunion du partenariat des Nations Unies pour la sécurité routière, qui s’est tenue en ligne le 9 décembre 2021. Un grand nombre de représentants de haut niveau d’organismes des Nations Unies et de départements de l’ONU y ont participé ; la Secrétaire générale adjointe de l’ONU, Amina J. Mohammed, s’est adressée aux participants dans un message vidéo.

14. Parmi les principaux thèmes abordés pendant la réunion, on citera les préparatifs de la réunion de haut niveau sur la sécurité routière prévue en 2022, la reconstitution des ressources du Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière, l’initiative AI for Road Safety[[1]](#footnote-2) consacrée à l’intelligence artificielle au service de la sécurité routière, la Stratégie de sécurité routière des Nations Unies, ainsi que la présentation par les institutions participantes des travaux qu’elles mènent à l’échelle mondiale.

15. Au nombre des participants de haut niveau figuraient presque tous les secrétaires exécutifs des commissions régionales de l’ONU, les Secrétaires généraux adjoints du Département des affaires économiques et sociales et du Département de la sûreté et de la sécurité, le Secrétaire général de l’Union internationale des télécommunications et le Vice‑Président de la Banque mondiale pour les infrastructures.

 B. Promotion de la sécurité routière auprès des gouvernements,
de la société civile et du secteur privé, en particulier
dans les pays où le nombre de décès et de blessures
dus à des accidents de la route est élevé

 Activités visant à renforcer l’attention accordée à la sécurité routière
par les gouvernements et les autres parties prenantes

16. L’Envoyé spécial rencontre régulièrement des hauts responsables gouvernementaux de pays affichant un bilan peu satisfaisant en matière de sécurité routière, qui sont pour la plupart des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire. Depuis 2015, l’Envoyé spécial s’est entretenu avec des responsables gouvernementaux et des parties prenantes dans 92 pays : 20 pays d’Asie, d’Eurasie et d’Océanie, 16 pays d’Afrique, 9 pays du Moyen‑Orient, 26 pays d’Europe et d’Amérique du Nord, et 21 pays d’Amérique latine et des Caraïbes. Au cours de ses échanges axés sur la situation en matière de sécurité routière dans chaque pays, il a préconisé l’adhésion aux conventions des Nations Unies relatives à la sécurité routière ainsi que leur application. L’Envoyé spécial continue, dans ses réunions bilatérales, à promouvoir les conventions des Nations Unies relatives à la sécurité routière et à souligner l’importance d’une gouvernance solide ainsi que la nécessité de mettre en place des systèmes complets de sécurité routière au niveau national, et il fait passer des messages en ce sens dans les discours qu’il prononce au cours de conférences.

17. En outre, au cours de ses visites et de ses discussions bilatérales, l’Envoyé spécial a régulièrement invité les États Membres à verser des contributions au Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière, ce qui a abouti à une annonce de contribution volontaire du Luxembourg en 2021.

18. Étant donné que la collaboration avec le secteur privé compte parmi les priorités de l’Envoyé spécial, des réunions avec les principaux partenaires sont organisées au cours de ses missions. En 2021, la Keep Fighting Foundation a versé des contributions au Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière. L’Envoyé spécial a également fait participer à des débats le panel de haut niveau pour la sécurité routière de la Fédération internationale de l’automobile (FIA), composé d’un ensemble de parties prenantes du secteur privé, et l’a encouragé à verser des contributions au Fonds.

 C. Participation à des conférences et réunions mondiales
et régionales sur la sécurité routière

19. L’Envoyé spécial a participé en présentiel ou à distance aux diverses réunions et conférences présentées ci-après afin d’attirer l’attention sur la sécurité routière, y compris lors de manifestations où cette question n’était peut-être pas abordée auparavant :

* Quatre-vingt-troisième session annuelle du Comité des transports intérieurs de la CEE ;
* Colloque 2021 sur la voiture branchée de demain organisé par l’Union internationale des télécommunications (UIT) et la CEE sur le thème des progrès en matière de conduite automatisée ;
* Quatre-vingt-deuxième session du Forum mondial de la sécurité routière (WP.1) de la CEE, réunion avec les chefs de missions de l’Union européenne à Genève ;
* Manifestation organisée par The Cambridge Union ;
* Table ronde avec le Comité interministériel kenyan d’action en faveur de la sécurité routière ;
* Conférence dans le cadre des Kapuscinski Development Lectures en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Commission européenne ;
* Séance d’information de l’OMS sur le Plan mondial pour la deuxième Décennie d’action pour la sécurité routière ;
* Sommet du Forum international des transports (FIT) ;
* Appui à la sixième Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière dans le cadre de différents efforts et initiatives ;
* Réunion régionale de la Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique (CESAP) ;
* Lancement de l’Observatoire régional de la sécurité routière dans les Balkans occidentaux, avec le soutien de la Commission européenne, par le conseil ministériel de la Communauté des transports ;
* Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable ;
* Conférence virtuelle 2021 de l’Association canadienne des professionnels de la sécurité routière (ACPSER) ;
* Réunion de la plateforme de collaboration régionale de la CESAP ;
* Sommet Climate Chance Afrique 2021 − Plénière de haut-niveau : « De Glasgow 2021 à Dakar 2022 : quelles priorités de l’action climat et de la mobilité durable en Afrique ? » ;
* Lancement du Plan mondial pour la Décennie d’action pour la sécurité routière 2021‑2030 ;
* Célébration internationale de la Journée mondiale de l’habitat avec ONU-Habitat, le Gouvernement camerounais et la municipalité de Yaoundé ;
* Célébration internationale de la Journée mondiale des villes avec ONU-Habitat, le Gouvernement égyptien et la municipalité de Shanghai (République populaire de Chine) ;
* Quinzième séminaire international sur la sécurité routière organisé par la municipalité de Bogota (Colombie) ;
* Lancement de l’initiative AI for Road Safety avec l’UIT et 38 partenaires des Nations Unies ;
* Deuxième Conférence mondiale des Nations Unies sur le transport durable ;
* Table ronde avec les vice-présidents de la Banque mondiale ;
* TransMEA 2021, le quatrième salon et forum du transport intelligent et de la logistique pour le Moyen-Orient et l’Afrique, organisé par le Gouvernement égyptien ;
* Réunion de la plateforme de collaboration régionale de la CEE ;
* Dixième anniversaire de l’Alliance mondiale des ONG pour la sécurité routière ;
* Cérémonie de remise des Excellence in Road Safety Awards décernés par l’Union européenne ;
* Lancement de l’Imola Living Lab, créé par l’Université de Bologne, le Centre de rééducation de Monte Catone et l’Institut de traitement des traumatismes de la moelle épinière de Bellaria (Italie) ;
* Quatrième cours sur la mobilité urbaine durable en Afrique à Abuja, organisé par Ochenuel Nigeria en collaboration avec la Transformative Urban Mobility Initiative (TUMI), la Transportation Growth Initiative du Nigéria, le Bureau régional d’ONU‑Habitat pour l’Afrique au Kenya, la National Open University of Nigeria et l’Institute for Transportation and Development Policy (ITDP) du Kenya ;
* Journée africaine de la sécurité routière, avec l’Union africaine, la Commission économique pour l’Afrique (CEA) et le Programme de politiques de transport en Afrique de la Banque mondiale ;
* Forum européen 2021 pour la réduction des risques de catastrophe organisé par le Bureau régional pour l’Europe du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, l’Autorité nationale portugaise pour la protection civile, la Commission européenne et le Conseil de l’Europe ;
* Deuxième réunion de l’Observatoire de la sécurité routière dans les Balkans occidentaux, avec l’appui de la Commission européenne, de la FIA et de la Banque mondiale ;
* Manifestation préparatoire pour la réunion de haut niveau de l’Assemblée générale des Nations Unies sur l’amélioration de la sécurité routière mondiale, organisée par le Président de l’Assemblée générale ;
* Quatrième Conférence ministérielle sur les transports et manifestation parallèle coorganisée par la CESAP et l’Envoyé spécial sur le thème « Sauver des vies sur les routes de la région Asie-Pacifique ».

 D. Promotion de l’adhésion aux instruments juridiques
des Nations Unies relatifs à la sécurité routière
et du renforcement de leur application

20. Pour atteindre cet objectif, l’Envoyé spécial a tenu des réunions avec des responsables gouvernementaux, des représentants d’organisations internationales, des représentants d’organismes des Nations Unies et des représentants de la société civile dans les pays où il s’est rendu en sa qualité d’Envoyé spécial du Secrétaire général pour la sécurité routière, comme souligné plus haut. À cet effet, le secrétariat de l’Envoyé spécial, hébergé par le Bureau de la Secrétaire exécutive de la CEE, a préparé pour chaque mission un dossier d’information où figurait le profil du pays en matière de sécurité routière, les principaux instruments juridiques pertinents, des messages ciblés et personnalisés sur les grandes orientations ainsi que d’autres données utiles pour les réunions de l’Envoyé spécial avec les autorités.

 1. Promotion des conventions des Nations Unies relatives à la sécurité routière

21. L’Envoyé spécial a produit des brochures donnant une vue d’ensemble de sept des 59 instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports qui traitent spécifiquement de l’amélioration de la sécurité routière. Ces brochures ont été traduites en français, en espagnol, en portugais et en russe. Elles présentent dans les grandes lignes les sept conventions fondamentales des Nations Unies relatives à la sécurité routière, en indiquant pour chaque État membre s’il a adhéré aux instruments en question et en précisant les mesures à prendre pour y adhérer. Elles sont distribuées et utilisées à des réunions partout dans le monde. Grâce aux activités de promotion menées par l’Envoyé spécial, en août 2021, le Kirghizistan est devenu Partie contractante à l’Accord européen de 1970 relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) et l’Éthiopie a adhéré à la Convention de 1968 sur la circulation routière.

 2. Renforcement des capacités

22. L’Envoyé spécial a continué d’appuyer les évaluations des résultats menées en Éthiopie et au Zimbabwe en vue d’atteindre cet objectif :

* En Afrique, l’ONU a appuyé deux évaluations des résultats en matière de sécurité routière, concernant l’Éthiopie et le Zimbabwe, à la demande de leurs gouvernements. Ces évaluations sont réalisées par le secrétariat de l’Envoyé spécial avec son appui, en collaboration avec la CEE, la CEA et d’autres partenaires. Elles ont été menées en étroite synergie avec celles effectuées dans le cadre du projet financé par le Compte de l’ONU pour le développement et dirigé par la CEE en collaboration avec la Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la CESAP ;
* Les évaluations des résultats en matière de sécurité routière accordent une attention particulière à la réglementation relative à la sécurité routière et commencent par une appréciation des besoins du pays concerné, qui s’appuie sur le Plan-cadre mondial pour la sécurité routière du Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière. Concrètement, il s’agit d’évaluer l’état actuel du système national de sécurité routière, d’aider le Gouvernement à recenser les problèmes de sécurité les plus pressants et de lui recommander des mesures à prendre pour remédier aux lacunes. Une fois les besoins prioritaires clairement définis, des séminaires et des ateliers de renforcement des capacités sont organisés à l’intention des acteurs nationaux de la sécurité routière. Le projet sensibilise ainsi l’opinion en attirant l’attention des experts, du secteur public et des acteurs non gouvernementaux sur la nécessité de fixer des objectifs ambitieux en matière de sécurité routière et de mettre en œuvre des mesures visant à l’améliorer. Après l’établissement de la version définitive des rapports d’évaluation, l’Envoyé spécial et la Secrétaire exécutive de la CEA ont annoncé publiquement la publication du rapport sur l’Éthiopie en janvier 2021 afin d’en promouvoir les conclusions et recommandations auprès des plus hautes instances gouvernementales et d’effectuer le travail de renforcement des capacités nécessaire pour que les recommandations puissent être appliquées ;
* Les évaluations des résultats en matière de sécurité routière effectuées avec le soutien de l’Envoyé spécial tiennent compte de l’outil d’évaluation des systèmes de soins d’urgence mis au point par l’OMS, qui aide à évaluer les systèmes d’intervention en cas d’accident au niveau national ou régional, à relever les insuffisances et à définir des priorités pour l’amélioration des systèmes existants ;
* Un atelier national de deux journées sur la sécurité routière a été organisé en ligne avec des parties concernées du Botswana les 11 et 12 novembre 2021. À cette occasion, l’Envoyé spécial a fait une déclaration liminaire, suivie de celle du Ministre des transports du Botswana, Thulagano Merafe Segokgo. Les intervenants ont ensuite présenté des informations sur la Décennie d’action pour la sécurité routière 2021‑2030, les instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité routière ainsi que les problèmes relatifs aux données sur la sécurité routière et au financement. Des recommandations d’améliorations ont été formulées. Près de 30 représentants du gouvernement national et des administrations locales ont participé à l’atelier.

 III. Conclusion

23. Grâce à une série de réunions et d’événements en présentiel et en ligne, ainsi qu’à des missions dans les pays les plus touchés (lorsque la situation le permettait, compte tenu des restrictions liées à la pandémie de COVID-19), l’Envoyé spécial a pu continuer d’approfondir la collaboration concernant cette cause et d’accroître la visibilité de celle-ci auprès des gouvernements, du secteur privé, du système des Nations Unies et d’autres parties prenantes. L’Envoyé spécial s’occupera en priorité d’appuyer des ateliers de renforcement des capacités régionales et nationales, de mener des missions dans des pays et de veiller à ce que la sécurité routière reste un sujet d’actualité malgré l’évolution du contexte mondial. L’Envoyé spécial reste déterminé à accroître la visibilité de la sécurité routière et des instruments juridiques des Nations Unies dans ce domaine et à inciter les Gouvernements à prendre des mesures plus fortes pour régler les problèmes de sécurité routière, notamment par des contributions au Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière. L’Envoyé spécial invite les parties prenantes, dans un avenir immédiat, à participer activement à la réunion de haut niveau sur l’amélioration de la sécurité routière dans le monde qui se tiendra en juillet 2022 et à appliquer les recommandations issues de cette réunion, à promouvoir le Plan mondial pour la deuxième Décennie d’action et à s’appuyer dessus pour définir les mesures à prendre aux niveaux national et régional, à militer pour un financement accru en faveur de la sécurité routière aux niveaux national et international et à donner plus de visibilité à la sécurité routière en association avec d’autres programmes mondiaux. En outre, l’Envoyé spécial prévoit d’annoncer début 2022, à Accra, la création du prix Kofi Annan de la sécurité routière en Afrique, qui sera décerné tous les deux ans, en collaboration avec la Fondation Kofi Annan, la Commission économique pour l’Afrique et le Gouvernement ghanéen, pour récompenser et encourager les progrès accomplis dans la région.

 Annexe

 Priorités de l’Envoyé spécial du Secrétaire général
de l’Organisation des Nations Unies pour la sécurité
routière (extrait du mandat)

 1. Promotion d’un partenariat mondial à l’appui de la mise au point
et de la réalisation de stratégies et d’activités destinées
à améliorer la sécurité routière

L’Envoyé spécial appuiera la réalisation de l’objectif général de la Décennie en mettant à profit ses compétences et son expérience professionnelles. Il devra notamment s’employer à constituer un partenariat mondial qui mette délibérément l’accent sur le renforcement des engagements pris par les décideurs politiques. Il collaborera avec les principaux partenaires bailleurs de fonds − gouvernements, institutions financières, secteur privé, secteur non gouvernemental, entre autres − pour obtenir les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie du partenariat mondial.

 2. Promotion de la sécurité routière auprès des gouvernements, de la société
civile et du secteur privé, en particulier dans les pays où le nombre
de décès et de blessures dus à des accidents de la route est élevé

L’Envoyé spécial militera en faveur de la sécurité routière, en prenant acte tant des progrès accomplis que des défis à relever aux niveaux mondial, régional et national. Il mettra en lumière les difficultés rencontrées par les pays, en particulier les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, et s’emploiera à recenser tout ce dont ces pays ont besoin, notamment en matière d’assistance technique, pour améliorer la sécurité routière.

 3. Participation à des conférences et réunions mondiales et régionales
sur la sécurité routière

L’Envoyé spécial participera aux conférences mondiales et régionales sur la sécurité routière, notamment à la deuxième Conférence mondiale de haut niveau sur la sécurité routière qui se tiendra en novembre 2015 à Brasilia. Sur demande expresse et après examen au cas par cas par le Secrétaire général, l’Envoyé spécial pourra le représenter dans certaines réunions.

 4. Promotion de l’adhésion aux instruments juridiques des Nations Unies
relatifs à la sécurité routière et du renforcement de leur application

L’Envoyé spécial s’emploiera à mieux faire connaître les instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité routière, notamment les Conventions sur la circulation et la signalisation routières, les Accords de 1958, 1997 et 1998 concernant les règlements applicables aux véhicules, ainsi que d’autres instruments connexes, notamment ceux qui concernent les temps de conduite et de repos pour les chauffeurs professionnels et le transport des marchandises dangereuses. L’Envoyé spécial favorisera également l’adhésion à ces instruments juridiques et encouragera les Parties contractantes à renforcer leur application.

1. https://aiforgood.itu.int/about/ai-ml-pre-standardization/ai4roadsafety/. [↑](#footnote-ref-2)